



Comité d entreprise produit spectacle?

Par **amante**, le **23/02/2009** à **01:46**

bonjour je suis tresorier adjoint du comité d entreprise des maisons pour tous de la ville de Montpellier.j aimerais réinvestir un excédent d environ 30 000 euros(budget social et non fonctionnement!) en organisant un concert payant au profit des salariés de l entreprise ainsi que des restaurants du Coeur! Des spécialistes des Comité d Entreprises me conseillent de créer une association type loi 1901 d organisation de concert pour que le c e devenant adhérent puisse verser de l argent pour l organisation du concert(Zenith de Montpellier)mais nous ne savons pas une fois les bénéfices réalisés comment faire revenir en toute légalité les bénéfices sur le compte du comité d entreprise.Je tiens à préciser que j ai organisé avec succès de nombreux concerts et de par ma profession (prof de batterie) au sein de l entreprise et au delà j utiliserai un réseau de pros compétents ect ect.pour ne pas perdre d argent car la loi l interdit au comité d entreprise j ai eu l idée en calant le concert en fin d année de faire vendre aux 530 salariés dix places chacun(une par mois environ à 15euros ce qui ferait un résultat d au moins le double de l investissement de départ!!La responsabilité morale m incomberait en tant que président de l association! Suffit il d intégrer aux Statuts de l ASSO comme je le pense le fait de reverser au bas salaires des maisons pour tous et d autre asso pour pouvoir faire retourner l argent au Comité d entreprise!!! MERCI DE M AVOIR LU ET J ATTEND UNE REPONSE CAR JE SUIS UN PEU EN RETARD SUR MES OBJECTIFS!!! TRES CORDIALEMENT RENE SPIRLI